



direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer

**Aude**

Service  
Urbanisme  
Environnement du  
Développement du  
Territoire

Unité :  
FORET  
BIODIVERSITE

**MOTIFS DE LA DÉCISION RELATIVE A L'ARRÊTE PRÉFECTORAL  
RELATIF AU PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DU SANGLIER 2015-2016**

(Les motifs de la décision sont à la disposition du public pendant une durée de trois mois  
à compter de sa publication)

CONSIDÉRANT que le projet de plan départemental de gestion du sanglier présenté par la fédération départementale des chasseurs de l'Aude pour la saison cynégétique 2015-2016 vise à maîtriser les populations de sangliers et les dégâts qu'occasionne cette espèce dans le département de l'Aude ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 4 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du code de l'environnement le public a été régulièrement consulté du 30 avril au 20 mai 2015 inclus ;

CONSIDÉRANT que les observations du public ne sont pas de nature à justifier une modification du document ;

**Il s'avère justifié d'approuver le plan départemental de gestion du sanglier  
2015-2016.**

**horaires d'ouverture :**

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30 -

16 heures le vendredi

**adresse:**

105 boulevard Barbès  
CS 40001

11838 CARCASSONNE Cedex

**téléphone :**

0468103100

**courriel :**

ddtm11@aude.gouv.fr